

## Mieux prendre en charge les patients au CHU de Clermont-Ferrand par une organisation de travail équitable

**Le CHU de Clermont s'est engagé dans la modernisation des organisations de travail, cela implique la mise en place de nouveaux cycles de travail pour les professionnels non médicaux.**

À l'hôpital, les cycles de travail ont une importance majeure. Ils permettent d'assurer le fonctionnement des services 24h sur 24 pour la meilleure prise en charge des patients tout en permettant aux professionnels de connaître à l'avance et de manière prévisionnelle leur journées de travail, de repos et leurs horaires.

Les nouveaux cycles de travail concernent principalement les professionnels affectés dans les services cliniques, techniques et logistiques qui ont des horaires en repos variables c'est-à-dire travaillant au moins 10 dimanche ou jour fériés par an. Le cycle de travail est encadré par des règles fixées par le législateur qui permettent de protéger les professionnels et de tenir compte des impératifs d'intérêt général de l'hôpital. Ces règles issues du décret du 4 janvier 2002 concernent par exemple le repos quotidien, le repos hebdomadaire ou encore la durée maximum de travail.

Pour assurer le fonctionnement des services et un nombre suffisant de professionnels auprès du patient, ces cycles peuvent être irréguliers. Les cycles de travail sont principalement organisés sur un temps de travail en 7H30, ceux qui existent en 10H et en 12H sont mis en place au CHU dans le cadre de nécessité de continuité de l'activité ou à la demandes professionnels.

### La situation des services et des professionnels du CHU de Clermont Ferrand

Les cycles de travail ont fait l'objet d'une analyse vigilante amorcée en 2023 par la direction du CHU. Elle a permis de montrer que l'organisation était basée sur 832 cycles et 36 000 trames et que moins de 30% des cycles actuels sont conformes aux réglementations en vigueur. Au-delà de cette réglementation, cette cartographie a montré que les cycles organisés de façon individuelle ne répondaient pas aux besoins de l'établissement. Dans plusieurs services, on observe des semaines de travail excédant les 60 heures ou un non-respect des repos hebdomadaires, ce qui peut altérer la santé des professionnels ; dans de nombreux services, les cycles de travail ne prévoient pas sur certains jours les horaires journaliers (matin ou soir) limitant les organisations personnelles et le nombre de dimanche ne devant pas être travaillé n'est pas respecté.

Dans certains services, l'organisation actuelle ne permet pas d'avoir le nombre de professionnels requis pour la prise en charge des patients du lundi au vendredi alors que sur cette période (hors service des urgences) l'activité est intense.

Ce constat a conduit inévitablement à agir pour réduire pour certains professionnels les rythmes de travail élevés et pour évoluer vers une organisation plus collective du travail en équipe pour le patient.

## Les raisons et objectifs de la modification des trames

Le travail engagé et qui a fait l'objet d'échanges de travail avec les professionnels dans un calendrier resserré poursuit plusieurs objectifs :

- renforcer la sécurité et qualité de prise en charge des patients, le cycle de travail garantissant chaque jour le nombre de professionnels nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité en fonction de l'activité de chaque service ;
- favoriser l'équité entre les professionnels au sein d'un même service avec un cycle de travail partagé et des règles et principes communs ;
- permettre enfin la prévisibilité du temps de travail des professionnels.

## Les étapes de la mise en place des nouveaux cycles de travail

Une méthodologie de projet structurée a été mise en place afin d'accompagner les équipes au changement autour de réunions de service, d'ateliers ou groupes de travail. Aussi, 90% des professionnels non médicaux (4 258 professionnels) ont pu à ce jour être directement associés à ce projet.

En complément de ce travail, le CHU déploie un nouveau logiciel de gestion du temps de travail qui permettra à l'encadrement et aux professionnels de disposer d'un outil pour poser et vérifier ses congés en ligne à distance ou encore suivre son planning prévisionnel. Ce déploiement est prévu en janvier 2025.

La concertation avec les professionnels implique des changements collectifs et individuels et la prise en compte de situations particulière, analysées au cas par cas. La conduite de ce changement est basée sur des rencontres avec les professionnels et des études itératives du planning le plus adapté au service ou à l'unité de soins tout en tenant compte des missions de l'hôpital. Il implique un temps nécessaire pour que les professionnels puissent anticiper avant le 1er février leur organisation personnelle ; Certains services auront une évolution de leur planning au 31 mars pour permettre un temps d'ajustement supplémentaire.

La Direction a rencontré, le vendredi 15 novembre, les représentants de l'intersyndicale et certains professionnels. Au cours de cette réunion, elle a tenu à rappeler que la mise en place de ces nouveaux cycles visait avant tout à mieux prendre en charge les patients en organisant le temps de travail de façon plus équitable. Les disparités actuelles (notamment en termes de RTT, week-ends travaillés ou repos) seront harmonisées. Cela contribuera à offrir des conditions de travail attractives pour les nouveaux arrivants et à améliorer la fidélité des équipes en poste.

Ce projet est également un levier d'équité intergénérationnelle, en garantissant des conditions similaires aux jeunes professionnels comme aux plus expérimentés en tenant compte de la conciliation de la vie professionnelle et personnelle.

### CONTACT PRESSE

**Alice Papon-Vidal, chargée de communication**

04 73 75 10 48 ou 06 84 44 19 96

Toute demande presse ou interview de professionnels du CHU doit être adressée uniquement au service communication via l'adresse suivante :  
[communication@chu-clermontferrand.fr](mailto:communication@chu-clermontferrand.fr)